

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 30 novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation
24 novembre 2022

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de
la ville,
le 5 décembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 21
Votants 27

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Didier BOQUET, M. Paul GONCALVES à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à M. Lionel DURAMÉ, Mme Dominique LEPÈME à M. Christian CAPRON, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES, M. Alexandre VOIMENT à M. Jacques TERRIAL.

Étaient excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2022-095	Transfert de l'exercice de compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
------------	--

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.

Considérant :

- Le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,
- L'existence d'un réseau de 115 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,
- L'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du Schéma Directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc de bornes actuel et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,
- Les différentes demandes des communes, d'installation de bornes de recharges,
- La nécessité de réaliser, adopter et transmettre au Préfet de département, un schéma directeur de déploiement de celles-ci afin de bénéficier d'un taux de 75 % de prise en charge du coût de raccordement des IRVE,
- La reprise de la compétence IRVE sur le territoire de la CLÉ 1 par la CULHSM du HAVRE, ne permettant plus au SDE76 d'y développer son infrastructure mais de maintenir cependant le parc existant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence communale « infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) », au SDE76 pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge ;
- D'accepter les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence, telles qu'elles figurent dans la délibération fixant les subventions du SDE76 ;
- De l'autoriser à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE, et à la mise en œuvre du projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Didier Boquet", written in a cursive style.